IA générative : vos obligations professionnelles

L'intelligence artificielle (IA) a transformé la manière dont les avocats et les parajuristes gèrent leurs cabinets et fournissent des services juridiques. Même si l'adoption de l'IA n'est pas récente, son incidence continue sur la profession juridique est dynamique et offre de plus en plus de possibilités pour rationaliser les processus complexes et optimiser la prise de décision. Dans ce paysage en évolution, l'IA générative a pris le devant de la scène, offrant aux titulaires de permis des approches et des outils novateurs pour fournir des services juridiques efficaces.

Maintenant que les titulaires de permis adoptent cette puissante technologie, ils doivent bien comprendre la corrélation entre l'IA générative et leurs obligations professionnelles pour en assurer la conformité. La présente ressource fournit un résumé des six obligations clés que les titulaires de permis doivent envisager lorsqu'ils utilisent l'IA générative, et des mesures concrètes pour faciliter l'adhésion à ces normes.

1. Devoir de compétence

- Article 3.1 du *Code de déontologie*
- Règle 3.01 du *Code de déontologie des parajuristes*
- Ligne directrice 6 des *Lignes directrices - Code de déontologie des parajuristes*

Qu'exige ce devoir?

Les titulaires de permis doivent fournir à leurs clients des services juridiques selon la norme d'un titulaire de permis compétent telle que définie dans les règles du Barreau citées ci-dessus. Pour maintenir cette norme, les titulaires de permis doivent comprendre les technologies et pouvoir les utiliser en tenant compte de la nature et du domaine de leur pratique, et de leurs responsabilités. Les titulaires de permis doivent également comprendre les avantages et les risques inhérents à toute technologie pertinente intégrée ou utilisée dans leur pratique.

Le niveau de compétence technologique requis dépend de ce qui suit :

- si l'utilisation ou la compréhension de la technologie est nécessaire ou non à la nature et au domaine de la pratique et aux responsabilités du titulaire de permis ;
- si la technologie pertinente est raisonnablement accessible au titulaire de permis, compte tenu de facteurs tels que les domaines de pratique de son cabinet, la situation géographique de son cabinet et les exigences des clients.

Date : 11 avril 2024

Quelle est l'incidence de l'utilisation de l'IA générative sur ce devoir?

Avant d'utiliser l'IA générative, les titulaires de permis doivent se familiariser avec cette utilisation, comprendre ses capacités et ses limites, et reconnaitre les risques associés à son application.

Un des pouvoirs uniques de l'IA générative est qu'elle peut créer du nouveau contenu à partir de rien, qu'il s'agisse de mots, d'images ou de sons. Si un outil d'IA générative ne dispose pas de données suffisantes pour répondre à une invite, il peut en inventer. Cela signifie que le contenu généré par l'IA peut ne pas être vrai ou fiable. Les titulaires de permis doivent donc prendre des mesures pour assurer l'exactitude des renseignements ainsi générés afin de maintenir la norme de compétence requise.

Conseils pratiques

1. Reconnaissez que l'IA générative est un outil précieux, mais qu'elle ne remplace pas l'exercice de votre jugement professionnel. Veillez à prendre les mesures nécessaires pour analyser et comprendre de manière critique les complexités uniques des dossiers de vos clients et leur fournir des conseils stratégiques personnalisés.

2. Prenez le temps de comprendre le fonctionnement de l'IA générative, y compris ses capacités, ses limites et toutes les normes ou conditions d'utilisation applicables. Par exemple, la politique d'utilisation d'OpenAI indique explicitement que les utilisateurs ne doivent pas fournir de conseils juridiques personnalisés sans avoir obtenu l'avis d'un professionnel compétent et sans avoir communiqué leur recours à l'IA et ses limites potentielles.

3. Vérifiez **toujours** de manière indépendante toute information produite par l'IA générative sur laquelle vous comptez vous appuyer. Le processus de vérification doit être effectué par un être humain, et non par le système d'IA.

4. Pour vous aider à développer, maintenir ou améliorer vos compétences technologiques, envisagez de consulter les renseignements gratuits, les vidéos de formation et les outils du Centre de ressources technologiques du Barreau.

2. Devoir de confidentialité

- Article 3.3 du *Code de déontologie*
- Règle 3.03 du *Code de déontologie des parajuristes*
- Ligne directrice 8 des *Lignes directrices - Code de déontologie des parajuristes*

Qu'exige ce devoir?

Les titulaires de permis doivent garder en stricte confidence tous les renseignements concernant les affaires et les activités de leurs clients, y compris les communications privilégiées. Les titulaires de permis ont également l'obligation juridique de protéger le droit à la vie privée de leurs clients et doivent respecter les lois et règlements provinciaux et fédéraux en matière de protection de la vie privée.

Quelle est l'incidence de l'utilisation de l'IA générative sur ce devoir?

Les titulaires de permis doivent être attentifs aux renseignements qu'ils saisissent ou téléversent dans un système d'IA générative. Selon l'outil d'IA utilisé, ces renseignements peuvent facilement se retrouver dans le domaine public, entrainant potentiellement une violation du devoir de confidentialité du titulaire de permis. Par exemple, télécharger un mémoire pour l'affiner ou une entente pour la faire relire dans ChatGPT signifie que le contenu de ce document se retrouve désormais dans le moteur d'IA et pourrait être utilisé pour former ce moteur à d'autres fins.

Conseils pratiques

1. Examinez les conditions d'utilisation de la technologie d'IA générative que vous souhaitez utiliser. Assurez-vous d'en comprendre les risques, et déterminez comment elle utilise les données entrées. Plusieurs systèmes d'IA utilisent ces données entrées pour former ou améliorer l'outil.

2. Lorsque le système d'IA générative ne dispose pas de mesures de protection appropriées en matière de confidentialité, de sécurité et de conservation, **ne saisissez pas** de renseignements confidentiels, privilégiés, ou pouvant permettre d'identifier les clients dans le système.

3. Analysez attentivement les renseignements qui doivent être versés dans le système d'IA générative et expurgez tout renseignement signalétique, sensible ou confidentiel. Si la confidentialité ou le privilège ne peuvent pas être suffisamment protégés en anonymisant les renseignements relatifs au client, expliquez les risques à votre client et obtenez son consentement éclairé **avant** d'utiliser l'outil.

3. Devoir d'honnêteté et de franchise

- Règle 3.2-2 du *Code de déontologie*
- Règle 3.02 du *Code de déontologie des parajuristes*
- Articles 1 à 3 de la ligne directrice 7 des *Lignes directrices - Code de déontologie des parajuristes*

Qu'exige ce devoir?

Les titulaires de permis ont un devoir d'honnêteté et de franchise à l'égard de tous les clients sur les questions relatives à leur mandat. Ce devoir exige que les titulaires de permis informent leurs clients des renseignements dont ils ont connaissance et qui peuvent avoir une incidence sur leurs intérêts en l'espèce.

Quelle est l'incidence de l'utilisation de l'IA générative sur ce devoir?

En ce qui concerne l'intégration ou l'utilisation de l'IA générative, le respect de ce devoir dépendra de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- La technologie de l'IA générative utilisée et les conditions d'utilisation précises.
- La manière dont la technologie de l'IA générative sera utilisée dans une affaire de client, et son objectif.
- L'incidence possible de la technologie de l'IA générative sur la prestation des services juridiques ou sur les résultats.
- L'incidence possible de la technologie de l'IA générative sur le cout des services juridiques fournis.
- Les protocoles et les procédures mis en place par le fournisseur d'IA générative et le cabinet d'avocats ou de parajuristes afin de minimiser les risques et d'assurer la conformité avec les règles et règlements administratifs du Barreau.

Lorsque la technologie de l'IA générative est pertinente pour les services juridiques fournis et peut nuire aux intérêts des clients ou sur l'issue de leur affaire, ou si les risques associés à la technologie de l'IA générative sont préoccupants, les titulaires de permis doivent informer les clients qu'ils utilisent cette technologie. Dans ces situations, les titulaires de permis devraient être prêts à expliquer aux clients comment ils utilisent la technologie dans leur affaire, les risques qui y sont associés et les mesures prises pour les atténuer.

Conseils pratiques

1. Examinez la liste des facteurs ci-dessus et les circonstances de chaque affaire de client et demandez-vous si vous devez lui divulguer votre intention d'utiliser la technologie d'IA générative pour fournir vos services juridiques dans son affaire.

2. Si la divulgation est nécessaire, les titulaires de permis doivent être prêts à fournir des renseignements aux clients sur les avantages et les risques inhérents à l'utilisation de la technologie d'IA générative, y compris tout risque de violation de la confidentialité.

3. S'ils utilisent les robots conversationnels d'IA générative, les titulaires de permis doivent collaborer avec le fournisseur d'IA et des spécialistes des technologies de l'information pour s'assurer que des mesures de protection appropriées ont été prises afin d'éviter les malentendus avec les clients et la transmission de faux renseignements.

4. Devoir de surveillance et de délégation

- Articles 6.1 et 6.2 du *Code de déontologie*
- Règle 3.02 du *Code de déontologie des parajuristes*
- Articles 1 à 3 de la Ligne directrice 7 des *Lignes directrices - Code de déontologie des parajuristes*

Qu'exige ce devoir?

Les titulaires de permis peuvent déléguer certaines tâches à des étudiants, auxiliaires juridiques, titulaires de permis débutants et employés non titulaires de permis afin d'optimiser la gestion de leur temps et d'améliorer la prestation de leurs services juridiques. Lorsque des tâches sont déléguées, les titulaires de permis demeurent responsables de tous les services rendus et de toutes les communications faites et préparées par leurs employés. Le degré de surveillance requis dépend de la tâche et de l'expérience de l'employé.

Quelle est l'incidence de l'utilisation de l'IA générative sur ce devoir?

Utiliser des outils d'IA revient à recevoir l'assistance d'un employé non titulaire de permis. Comme pour les autres employés non titulaires de permis, les titulaires de permis doivent déléguer correctement les tâches et les fonctions à l'outil d'IA et valider ou confirmer l'exactitude et la fiabilité des renseignements générés par l'IA. De plus, les titulaires de permis devaient fournir des directives claires à tous leurs employés sur la manière dont l'IA générative doit être utilisée au travail. Cela peut comprendre ce qui suit :

- Fournir une formation pertinente aux employés sur l'utilisation de toute technologie générative, y compris ses limites, ses biais potentiels et ses écueils éthiques.
- Préciser les contextes autorisés pour utiliser l'IA générative et déterminer les renseignements qui doivent ou ne doivent pas être saisis dans un système d'IA générative.

Conseils pratiques

1. L'IA générative ne doit pas être utilisée pour effectuer des tâches qui sont réservées aux titulaires de permis.

2. Si vous avez des employés (titulaires de permis ou non), vous devriez créer une politique de cabinet sur le bon usage de l'IA générative. Par exemple, vous pouvez demander aux étudiants ou aux avocats débutants d'apposer un filigrane d'IA sur les documents générés par l'IA qu'ils vous soumettent pour avoir vos commentaires.

3. Examinez régulièrement le contenu généré par l'IA utilisé dans les documents produits par des employés en mettant en œuvre un processus de vérification de l'exactitude et de la conformité à la politique du cabinet et à vos obligations professionnelles.

4. Informez vos employés de la manière dont le système d'IA générative traite les renseignements sensibles, en insistant sur la nécessité de protéger la confidentialité des clients et les communications privilégiées.

5. Devoir de facturer des honoraires et des débours raisonnables

- Article 3.6 du *Code de déontologie*
- Règle 5.01 du *Code de déontologie des parajuristes*
- Ligne directrice 13 des *Lignes directrices - Code de déontologie des parajuristes*

Qu'exige ce devoir?

Les titulaires de permis peuvent facturer à leurs clients des honoraires et des débours pourvu que le montant demandé soit juste, raisonnable et qu'il ait été communiqué en temps utile au client. Ce qui est juste et raisonnable dépend de plusieurs facteurs mentionnés dans les règles et lignes directrices du Barreau susmentionnées.

Quelle est l'incidence de l'utilisation de l'IA générative sur ce devoir?

L'utilisation de l'IA générative pour les services juridiques peut entrainer des économies à long terme pour les clients et les titulaires de permis. Toutefois, la question de savoir si un titulaire de permis peut transférer le cout de l'utilisation de l'IA générative ou d'une autre technologie à un client sous la forme d'un débours dépend des circonstances particulières. Il convient de procéder à une évaluation individualisée pour déterminer la faisabilité et la pertinence d'imputer ces couts. Il est interdit aux titulaires de permis de facturer des honoraires cachés.

Les titulaires de permis qui choisissent d'imputer les couts d'utilisation de l'IA générative aux clients sous forme de débours doivent également s'assurer que les débours sont :

- justes et raisonnables dans les circonstances ;
- communiqués au client en temps utile ;
- facturés au cout réel plutôt qu'à un cout estimé.

Avant de facturer à vos clients l'utilisation de l'IA générative, réfléchissez aux questions suivantes dans le contexte de votre relation fiduciaire et de vos obligations professionnelles :

- Allez-vous facturer à vos clients le temps passé à examiner et à valider le contenu généré par l'IA? Dans l'affirmative, réfléchissez à l'incidence que cela peut avoir sur l'estimation des honoraires et sur le cout global des services juridiques. Ces frais sont-ils justes et raisonnables en l'occurrence?

- Votre réponse à la question précédente exige-t-elle que vous informiez le client que vous ou votre cabinet utilisez la technologie d'IA générative, en incluant les risques et les couts qui y sont associés?

Conseils pratiques

1. Assurez-vous que les débours facturés sont communiqués clairement et ouvertement au client en temps utile.

2. Fournissez des relevés de compte détaillés qui ventilent tous les honoraires et les frais, y compris les couts liés à l'IA. Vous devriez également être prêts à expliquer le calcul de tous débours liés à l'IA facturés au client, surtout si le client ne s'attendait pas raisonnablement à ces frais.

3. S'il se produit un évènement inhabituel ou imprévu qui modifie substantiellement les montants facturés, vous devez fournir immédiatement une explication au client. Il peut s'agir par exemple d'un outil d'IA générative qui a produit un résultat incorrect ou erroné sur lequel vous vous êtes appuyé, entrainant un surcroit de travail.

6. Devoir de ne pas induire le tribunal en erreur

- Article 5.1 du *Code de déontologie*
- Règle 4.01 du *Code de déontologie des parajuristes*
- Ligne directrice 12 des *Lignes directrices - Code de déontologie des parajuristes*

Qu'exige ce devoir?

Dans leurs fonctions de représentation, les titulaires de permis ont le devoir de ne pas induire le tribunal en erreur. Les titulaires de permis ne doivent donc pas chercher sciemment à tromper le tribunal ou à influencer le cours de la justice en présentant de faux témoignages, en déformant les faits ou le droit ou en prêtant leur concours à une conduite illégale. Il leur est également interdit d'exposer sciemment de manière inexacte le contenu d'un document, les déclarations des témoins, la teneur d'une plaidoirie, les dispositions d'une loi ou d'une source juridique équivalente.

Quelle est l'incidence de l'utilisation de l'IA générative sur ce devoir?

Les titulaires de permis doivent prendre conscience de l'intégration croissante de l'IA générative dans le système judiciaire de l'Ontario et se familiariser avec les avis ou directives officiels des tribunaux concernant l'utilisation de l'IA générative dans les procédures judiciaires. En surveillant régulièrement ces directives, vous vous assurez d'être bien outillés pour vous adapter à la dynamique changeante et utiliser les outils d'IA générative de manière responsable dans votre pratique.

a. Tribunaux de l'Ontario

À la date de production de la présente ressource, aucun tribunal de l'Ontario n'a publié de directive sur l'utilisation de l'IA générative dans les procédures judiciaires. Cependant, il y a eu quelques cas dignes de mention recensant certains des avantages et des risques associés aux titulaires de permis qui s'appuient sur la technologie d'IA générative pour défendre leurs clients. Ces cas ont mis en lumière les avantages et les écueils potentiels dont les titulaires de permis doivent tenir compte.

- *Floryan c. Luke et al.* (2023 ONSC 5108)
- *Cass c. 1410088 Ontario Inc.* (2019 ONSC 6959)
- *Drummond c. The Cadillac Fairview Corp. Ltd.* (2018 ONSC 5350)

b. Cour fédérale

Le 20 décembre 2023, la Cour fédérale du Canada a publié les lignes directrices et l'avis ci-dessous sur l'utilisation de l'IA par le tribunal et les parties. Entre autres choses, l'avis de la Cour fédérale exige que les parties au litige informent le tribunal si elles ont utilisé l'IA pour créer ou générer du nouveau contenu pour préparer un document déposé auprès de la Cour. Cette information doit être communiquée par écrit dans le premier paragraphe de chaque document déposé. La Cour fédérale invite également à la prudence lors du dépôt de documents contenant des références juridiques ou des analyses créées ou générées par l'IA, notant qu'il est crucial de n'utiliser que des sources bien reconnues et fiables.

- Principes et lignes directrices intérimaires de la Cour sur son utilisation de l'intelligence artificielle
- Avis aux parties et à la communauté juridique : L'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures judiciaires

Conseils pratiques

1. Respectez toutes les lignes directrices ou les avis des tribunaux exigeant la divulgation de l'utilisation de l'IA générative dans les procédures judiciaires. Veillez à ce que l'ensemble du personnel soit conscient de cette information et soit adéquatement formé pour savoir quand utiliser ou ne pas utiliser l'IA générative dans le cadre d'un litige, et quelles sont les mesures à prendre pour assurer le respect des directives du tribunal.

2. Validez rigoureusement tout contenu généré par des systèmes d'IA avant de le présenter au tribunal pour vous assurer que les preuves, les cas ou les plaidoiries générés par IA sont exacts et fiables. Conservez un dossier des mesures que vous avez prises pour confirmer l'exactitude de ces informations.

3. Conservez des registres détaillés des invites, des sources de données et de toutes les hypothèses que vous avez formulées lors de l'utilisation de l'IA générative, afin de prouver votre engagement en matière de transparence et de conformité à vos obligations.